



Image modifiée : GraceKelly, Hall Principal de l'Université Uppsala, *WikiCommons*,
[http://commons.wikimedia.org/wiki/File:Uppsala_University_Main_Building_Hall.jpg]

Des universités de rang international dans une société sociale-démocrate

Mémoire présenté au Sommet sur l'enseignement supérieur

Février 2013

OLIVIER BÉGIN-CAOUCETTE, M.A.

Étudiant au doctorat en Enseignement supérieur (Éducation internationale et comparée) à l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario (OISE), Université de Toronto.

Des universités de rang international dans une société sociale-démocrate

Mémoire présenté au Sommet sur l'enseignement supérieur

Au printemps 2012, le Québec a vécu une crise sociale importante. Alors que la décision du Gouvernement du Québec de hausser les frais de scolarité de 500\$ sur 5 ans en 2007 avait causé peu de remous, la hausse de 1 695\$ annoncée en 2012 a provoqué la grève étudiante la plus importante de l'histoire. Suite à l'élection provinciale de l'automne 2012, la hausse fut annulée et un Sommet sur l'enseignement supérieur fut convoqué.

Ayant œuvré dans les milieux collégial et universitaire et complétant aujourd'hui un doctorat en enseignement supérieur, avec une attention particulière portée au thème de l'internationalisation, je soumetts donc le présent mémoire afin de contribuer à la réflexion des participants. Employant les méthodes de l'éducation comparée, ce mémoire prétend que la hausse des frais de scolarité proposée en 2012 a provoqué une crise puisqu'elle suivait un modèle anglo-saxon des universités, assimilé à un État libéral, et était donc incohérente avec un idéal social-démocrate québécois.

L'objectif est donc de proposer un modèle d'excellence universitaire qui permette au Québec d'arriver à une position enviable dans les classements internationaux des universités, tout en demeurant fidèle à ses idéaux. À ce titre, le système d'enseignement supérieur suédois constitue une alternative d'excellence par rapport au modèle anglo-saxon. Le présent mémoire s'appuie sur une comparaison des systèmes d'enseignement supérieurs québécois et suédois et porte une attention particulière aux problématiques québécoises qui pourraient trouver réponse dans le modèle comparatif.

Les universités de rang international

Une des raisons invoquées par le Gouvernement pour hausser les frais de scolarité était de favoriser l'émergence et la consolidation d'universités de rang international au Québec. Une université de rang international est traditionnellement définie comme une université qui se classe dans le top-100 de l'*Academic Ranking of World Universities* (ARWU) de l'Université Shanghai Jiao Tong ou dans le top-100 du *Times Higher Education Supplement* (THES). Seule l'Université McGill se classe dans l'ARWU (63^e rang) et seules les universités McGill et de Montréal se classent dans le THES (34^e et 64^e rang). 90% des indicateurs de l'ARWU concernent la production de

RÉSUMÉ

Le Québec peut atteindre l'excellence dans les classements internationaux des universités tout en demeurant fidèle à son idéal social-démocrate. Pour ce faire, l'État québécois doit :

- 1- Surveiller de plus près la gestion universitaire,
- 2- Utiliser les sommes générées par l'efficacité pour investir dans la qualité de l'enseignement et la création d'un organisme responsable de l'assurance-qualité,
- 3- Mettre en place et financer une initiative « Excellence-Québec » qui soutienne les universités les plus performantes, qui favorise les collaborations internationales et qui assure la diffusion des travaux de recherche.

recherche scientifique, comme le nombre de diplômés récipiendaires d'un prix Nobel, le nombre d'articles publiés dans les revues *Nature* ou *Science*, le nombre de chercheurs dans les bases de données de citations (*Highly Cited Index*, *Science Citation Index* et *Social Science Citation Index*) et le nombre de citations¹. De son côté, le THES se base sur divers indicateurs dont l'appréciation des universités par leurs compétiteurs et les employeurs, le ratio étudiants-professeur, le nombre de chercheurs cités et le niveau d'internationalisation². À la lecture de ces indicateurs, le lecteur comprendra que ces classements sont de piètres indicateurs de la qualité de l'enseignement et qu'une obsession envers ceux-ci pourrait même se faire aux dépens l'enseignement au premier cycle³. La présence d'universités de rang international demeure toutefois un objectif louable. En effet, la Chine, la Corée du Sud, les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Union européenne déploient des centaines de millions de dollars annuellement pour se tailler une place dans les classements. Cet intérêt vient du fait que des universités de rang international permettent de recruter davantage d'étudiants étrangers, de s'intégrer à des réseaux transnationaux de recherche scientifique et de renforcer la diplomatie du savoir du Gouvernement⁴.

Des études récentes⁵ ont établi une corrélation possible entre la position d'une université dans un classement et son mode de gouvernance (décentralisée), son financement (investissements publics jumelés à des frais de scolarité importants) et sa production scientifique (en anglais et dans les sciences naturelles). Cette description correspond au modèle universitaire anglo-saxon et à son corollaire, le régime libéral. Les régimes libéraux, comme ceux de l'Australie, du Canada, des États-Unis, de la Nouvelle-Zélande et du Royaume-Uni, se définissent comme des « États providence » qui favorisent le développement du capital humain, l'ambition des citoyens et l'investissement privé en éducation⁶. Ces systèmes tolèrent un niveau important d'inégalités, tant que chaque citoyen jouit des mêmes opportunités. À l'opposé, les régimes sociaux-démocrates, comme ceux de la Suède, de la Norvège, du Danemark et de la Finlande, misent plutôt sur une gestion macroéconomique, une planification sociale, une égalité des conditions de vie des citoyens, des investissements publics massifs dans l'enseignement supérieur et des prêts généreux pour les étudiants. Or, même si les top-20 de l'ARWU et du THES ne comprennent que des universités appartenant aux régimes libéraux, la Suède est un cas fascinant puisque ce pays compte 4 universités dans le top-100 de l'ARWU, ce qui en fait la troisième région du monde en termes d'universités dans le top-100 per capita, dépassée seulement par la Suisse et l'État du Massachussetts (États-Unis). Le présent mémoire prétend que cette position est due à la production scientifique de la Suède, à la gouvernance de l'enseignement supérieur, ainsi qu'à la présence de mécanismes d'assurance-qualité rigoureux.

Méthodologie : l'approche par problématiques

Ce mémoire s'appuie sur une méthode de l'éducation comparée développée par Holmes et qui porte le nom d'approche par problématiques (*problem approach*)⁷. Cette approche vise à proposer des solutions novatrices, basées sur des hypothèses issues de la théorie, afin de résoudre un problème particulier dans un contexte spécifique. Inspiré par un idéal de changement social, ce document décrit le contexte de la société québécoise, analyse « la problématique » du système d'enseignement supérieur québécois, compare les éléments sous-jacent « à cette problématique » avec le système suédois et formule des recommandations. Ces recommandations sont cependant basées sur des données secondaires et elles n'ont pas été testées. Il est à noter que ladite « problématique » doit se comprendre comme un contexte, un pattern, des valeurs ou des mécanismes qui empêchent le changement social et l'atteinte d'un objectif particulier.

Portrait sommaire des systèmes d'enseignement supérieur

Cette première section vise à dresser un portrait des systèmes d'enseignement supérieur québécois et suédois. Cette description sommaire permettra de relever les similarités entre ces deux sociétés ainsi que d'identifier la problématique québécoise pour mieux cerner les comparatifs nécessaires.

Suède

L'histoire de l'enseignement supérieur suédois débute en 1477 avec la fondation de la première université scandinave, l'Université Uppsala. Entre cette date et 1960, les universités suédoises étaient responsables d'éduquer le clergé et les fonctionnaires; suivant ainsi des objectifs sociaux déterminés par les autorités publiques, soit l'État et l'Église⁸. Dès 1836, le Roi de Suède (un représentant de Napoléon) a implanté une contribution étatique aux universités et, en 1937, tous les établissements d'enseignement supérieurs furent intégrés à un système unique et dirigé par l'État. En 1977, face à une croissance démographique et économique, le Gouvernement social-démocrate proposa une réforme basée sur des valeurs d'égalité, d'accès, d'éducation continue, de représentation régionale et de préparation à l'emploi. Cette réforme hautement centralisatrice créa un bureau national des universités et des collèges, unifia tous les programmes en cinq programmes d'études (*study lines*) et établit un mécanisme de financement selon lequel le Parlement décide du nombre de places qui seront financées annuellement⁹.

Malgré un financement massif, les universités étaient préoccupées par une centralisation qui risquerait de limiter la liberté académique. En 1993, le Gouvernement conservateur nouvellement élu mit en œuvre la réforme « La liberté pour la qualité » qui abolit les parcours d'étude et redonna aux établissements la capacité de déterminer le curriculum et l'embauche et les admissions. Le financement devint basé sur les extrants (dont les résultats des étudiants aux évaluations), les fonds de recherche devinrent basés sur le financement compétitif et un organisme responsable de l'assurance-qualité (HSV) fut établi. Depuis le retour des sociaux-démocrates, le Gouvernement a repris le droit de nommer le Chancelier des universités (président du HSV) et les vice-chanceliers dans toutes les universités¹⁰.

De nos jours, la Suède demeure un des pays les plus sociaux-démocrates du monde. Elle est au deuxième rang mondial en termes de taxes collectées en pourcentage du PIB (48,8%)¹¹ et en termes de dépenses sociales en pourcentage du PIB¹² et occupe aussi la troisième position mondiale pour son coefficient d'inégalités (Gini de 0,25)¹³. L'économie suédoise, basée sur le minerai de fer, le bois, l'hydroélectricité et l'économie du savoir, est aussi la 4^e économie la plus compétitive du monde¹⁴. Intégrées à un système équilibrant la qualité et l'égalité, les universités suédoises excellent dans les classements internationaux. En effet, pour une population d'environ 9 millions d'individus, quatre universités atteignent le top-100 de l'ARWU¹⁵, ce qui donne à la Suède un index régional de 104 (les États-Unis ont un index de 100 et le Québec de 45).

Cette performance ne se fait toutefois pas au détriment de l'accessibilité. La Suède n'impose aucun frais de scolarité à ses citoyens et possède un des mécanismes d'aide financière les plus généreux pour tous les étudiants, quels qu'ils soient¹⁶. En effet, 80% des étudiants bénéficient de prêts et 60% des doctorants reçoivent une bourse d'études¹⁷. En plus de permettre à 70% des étudiants d'être à temps plein, ces conditions financières avantageuses ont favorisé l'inclusion des femmes, des étudiants d'origine étrangère et des étudiants avec des handicaps¹⁸. L'admission à l'université est cependant plus difficile alors que seulement 50% des demandes sont acceptées annuellement¹⁹. Ces admissions sont basées sur les résultats des études secondaires ou sur les résultats au test d'aptitude académique de Suède (SweSAT). Le SweSAT est une mesure d'inclusion qui permet aux adultes, aux

décrocheurs ou aux étudiants d'origine étrangère de majorer leur dossier de favoriser leur admission. La Suède a également mis en place la règle du 25 :4. Cette règle prévoit que tout Suédois de 25 ans ou plus qui possède quatre années d'expérience de travail dans un domaine pertinent peut être admis aux études supérieures²⁰. La Suède se distingue également des autres pays nordiques par la variété de son enseignement technique et professionnel. En effet, dans toutes les régions se trouvent différents instituts d'État qui permettent aux étudiants de réaliser des études de pointe dans un domaine lié à un secteur d'emploi, tout en maintenant une porte ouverte pour entrer à l'université. Ainsi, même si seulement 33% de la population ont un diplôme universitaire, 76% des jeunes sont inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur²¹.

Québec

Le système d'enseignement supérieur est basé sur deux traditions : franco-catholique et anglo-protestante. L'Université McGill fut fondée en 1821 selon les volontés de James McGill, un montréalais qui avait étudié à l'Université Glasgow²². Inspirée par les modèles universitaires écossais et allemands, l'Université McGill obtient une charte du Roi William IV et, dirigée par le Révérend George Jeosopht Mountain, elle recrute de nombreux professeurs britanniques. En 1852, Mgr Ignace-Bourget fonde à Québec l'Université Laval dans le but de former le clergé et les professions libérales²³. À partir de la Révolution tranquille, le Gouvernement du Québec embrasse les valeurs sociales-démocrates de l'accès à l'éducation, de l'autonomie des établissements, de la laïcité et de la représentation régionale. En 1964, l'Assemblée nationale du Québec crée le ministère de l'Éducation, et ce dernier fonde, en 1967 et 1968, les premiers collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps), deux instituts d'enseignement supérieur (INRS et ENAP) et le réseau des Universités du Québec²⁴.

Dans cette social-démocratie, les universités ont pour mandat de former les fonctionnaires, les professionnels et les spécialistes; d'offrir un enseignement supérieur et une formation continue à tous les citoyens qui en ont la capacité; d'assurer le progrès du savoir et de contribuer au développement social, économique et culturel du Québec²⁵. En abaissant les frais de scolarité et en assurant une offre de formation dans toutes les régions, le taux d'accès à l'enseignement supérieur passe à 69% et, aujourd'hui, 44,7% de la population québécoise détient un diplôme universitaire²⁶. Les étudiants québécois paient 2,215\$ en frais de scolarité et 535\$ en moyenne en frais afférents, ce qui fait du Québec la province où les frais de scolarité sont les plus bas. 141 908 étudiants reçoivent également de l'aide financière du gouvernement. Toutefois, 33% des étudiants sont à temps partiel (la proportion étant de 62% au doctorat) et, chaque année, ce sont 56,5% des étudiants à temps-partiel au doctorat qui décrochent²⁷.

La structure de gouvernance des universités québécoises est à la fois diverse et semblable à celles des autres universités canadiennes. Par exemple, l'Université McGill compte un Conseil ainsi qu'un Sénat académique, alors que le Conseil de l'Université de Montréal partage plutôt ses pouvoirs avec une Assemblée universitaire influente et une Commission des études. À l'Université Sherbrooke, le Conseil est subordonné à l'Assemblée des membres et le Sénat est remplacé par un Forum universitaire qui inclut tous les membres de la communauté universitaire²⁸. L'Université du Québec est un cas particulier puisque cinq membres du Conseil des gouverneurs, ainsi que tous les recteurs des établissements membres du réseau, sont nommés par le Gouvernement. De manière générale, les universités gèrent de façon autonome les programmes, les admissions, les budgets et les conventions collectives. Toutefois, elles dépendent de l'État qui leur alloue des enveloppes budgétaires spécifiques. Elles sont aussi imputables devant l'Assemblée nationale et la Conférence des recteurs et des principaux des universités québécoises (CREPUQ) supervise le processus d'assurance-qualité. Il est aussi à noter que, depuis 2010, le Gouvernement impose à toutes les universités la présence d'une



majorité de membres externes sur les conseils. Ces derniers influencent les allocations budgétaires, la recherche, les programmes et même les approches pédagogiques des universités²⁹.

Tableau 1. Portrait du système d'enseignement supérieur québécois

Indicateur	Québec	Suède
PIB (en milliards de partit de pouvoir d'achat)	230,60	381,24
Population	8 080 550	9 540 065
Index régional selon l'ARWU (SJTU)^a	45	104
Taux d'accès à l'enseignement supérieur	69%	76%
Pourcentage de la population avec un diplôme universitaire	44,7%	33%
Pourcentage de la population avec un diplôme doctoral	1,5%	2,2%
Pourcentage de doctorants provenant de l'étranger	23%	37%
Dépenses totales dans les universités en pourcentage du PIB	1,9%	1,9%
Dépenses totales en enseignement supérieur par étudiant (incluant les dépenses en recherche)	\$17 754 (\$29 242)	\$20 014 (\$36 258)
Dépenses totales en recherche en pourcentage du PIB	2,7%	4,3%
Articles scientifiques et techniques divisés par milliards de \$ du PIB	38	41
Nombre de chercheurs par million d'habitants (en 2008)	4 335 ^b	5 018
Dépenses intérieures en R&D (DIRD) en pourcentage du PIB	2,58%	3,75%

Identification du problème

Autonomes dans leur gestion mais financièrement dépendantes de l'État, les universités québécoises essuient maintes critiques de la part des ténors de la gauche et de la droite. Les premiers déplorent les coûts administratifs, la rémunération des administrateurs, les dépenses en immobilisation, les campus satellites, la préséance de la recherche sur l'enseignement, le rapprochement avec les entreprises, les dettes des étudiants ainsi que la compétition entre les établissements pour le nombre d'étudiants. De leur côté, les tenants de la droite se désolent du sous-financement universitaire, des faibles taux de diplomation, de la faible production scientifique, des difficultés à établir des partenariats internationaux, des performances médiocres dans les classements et du manque d'autonomie des universités.

Ce mémoire ne vise pas à évaluer la validité de ces affirmations, mais plutôt à décrire en détail le système universitaire québécois afin d'identifier les problématiques sous-jacentes et de proposer des recommandations appropriées. Il est néanmoins intéressant de constater qu'à la fois les ténors de la droite et de la gauche basent leurs critiques sur les mêmes quatre thèmes : le financement, la gouvernance, la qualité de l'enseignement et la recherche. Ces thèmes correspondent à ceux définis par la théorie décrite ci-dessus et constitueront donc les fondements de notre analyse comparative.

La gouvernance et le financement

Les théories sur l'enseignement supérieur tendent à postuler qu'afin de rehausser la qualité tout en maintenant l'accessibilité, il faut augmenter le financement³⁰. La présente section porte donc son attention sur les mécanismes de financement et la gouvernance de l'enseignement supérieur puisque les deux thèmes sont fondamentalement liés.

^a Suivant l'approche développée par Aghion (2010), l'index régional se calcule par le nombre d'universités dans le top-100 de l'ARWU, multiplié par leur position inversée et divisé par la population; l'index de référence étant les États-Unis et valant 100.

^b Les données pour le Québec n'étaient pas disponibles et sont donc remplacées par des données pancanadiennes fournies par le Conseil des académies canadiennes (2012).

Québec

Le Québec investit l'équivalent de 1,9% de son PIB dans ses universités (la moyenne canadienne étant de 1,6%), représentant 29 242\$ par étudiant (la moyenne canadienne étant de 28 846\$)³¹. Les universités reçoivent un fond des opérations de 3,6 milliards \$ (attribué en fonction du nombre d'étudiants, des disciplines et du cycle d'études); des enveloppes particulières pour les projets spéciaux; un fonds d'immobilisation de 0,4 milliards\$ et des fonds de recherche provinciaux et fédéraux totalisant 1,3 milliards \$³². La CREPUQ rappelle toutefois que les universités souffrent d'un sous-financement équivalent à 620 millions \$. Ce chiffre a été calculé en comparant le fonds des opérations des universités québécoises (17 754\$) à la moyenne canadienne (19 688\$). Cet écart serait dû à une réduction de 40% des transferts fédéraux dans les années '90, ainsi qu'à une réduction de 4% du financement provincial au cours des mêmes années³³. Notons que les universités font face à un déficit accumulé de 483 millions\$³⁴, à un déficit de financement de plusieurs millions (307 millions\$ à l'Université Laval) à cause des pensions de vieillesse à rendement déterminé³⁵ et font aussi face à des coupures budgétaires de l'ordre de 124,3 millions de dollars imposées par le Gouvernement en 2012³⁶.

Cette décroissance du fonds des opérations nuit à l'embauche de professeurs (50% des cours sont offerts par des chargés de cours) et aux ratios étudiants-professeurs (23,9 EETP par professeur)³⁷. Pour pallier à cette situation, les universités ont proposé de hausser les frais de scolarité et d'allouer 265 millions \$ à l'enseignement³⁸. Les universités québécoises sont pourtant parmi les universités les plus financées et, selon la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), une réduction des coûts administratifs et un contrôle des dépenses excessives pourraient générer suffisamment d'argent pour embaucher des professeurs, regarnir les bibliothèques et améliorer les services aux étudiants³⁹.

Une partie du sous-financement pourrait donc trouver réponse dans la gouvernance universitaire. À ce titre, depuis les années '80, le Gouvernement du Québec a accordé davantage d'autonomie aux universités, a implanté la Nouvelle gestion publique et a emprunté de nombreuses idées au modèle universitaire anglo-saxon⁴⁰. Pourtant, lorsque davantage de responsabilités sont dévolues aux universités, les coûts administratifs de celles-ci tendent à augmenter⁴¹. Par exemple, à l'Université de Montréal, la proportion de cadres est passée de 10% à 15% entre 2000 et 2008 et, dans tout le Québec, la part de la masse salariale dédiée au personnel administratif est passée de 14,7% à 15,6% entre 2000 et 2004⁴². La FEUQ prétend donc que les universités pourraient sauver 190 millions \$ en limitant la croissance des dépenses administratives de 3%⁴³. Il est aussi à noter que, même s'ils favorisent la performance, les fonds compétitifs de recherche et leurs procédures laborieuses réduisent en fait le temps que les professeurs peuvent consacrer à la recherche⁴⁴. De la même manière, les collaborations entreprises-universités rapportent assez peu aux universités puisque la gestion de la propriété intellectuelle, les demandes de brevets et le règlement des disputes judiciaires leur coûtent 51 millions \$⁴⁵. Finalement, face à une compétition internationale et une démographie décroissante, les universités ont dépensé 18 millions \$ en publicité⁴⁶ et ont créé plusieurs microprogrammes⁴⁷ pour attirer davantage d'étudiants.

Avec la décentralisation, les recteurs sont passés du rôle de représentants de leur université au rôle de collecteur de fonds et de planificateur stratégique. Suivant ces nouveaux rôles, le salaire des recteurs a augmenté de 83,2% entre 1997 et 2004⁴⁸. La présence sur les conseils d'administration d'une majorité de représentants externes, provenant souvent de grandes compagnies, pourrait avoir favorisé cette logique selon laquelle la rémunération d'une personne doit correspondre à ce que cette personne pourrait gagner ailleurs plutôt qu'en fonction de ce que cette personne apporte (ou pourrait apporter) à l'université⁴⁹.

Enfin, si l'établissement de campus satellites en région éloignées permet d'augmenter l'accessibilité aux études supérieures, les campus satellites en périphérie des régions urbaines provoquent une compétition coûteuse sans toutefois augmenter le nombre total d'étudiants. Que ce soit l'Université Laval à Ste-Thérèse, l'Université Sherbrooke à Longueuil, l'Université de Montréal à Laval ou l'Université du Québec à Rimouski à Lévis, ces satellites sont coûteux (125\$ millions pour l'Université Sherbrooke), ils ne contribuent pas à la recherche et plusieurs de leurs programmes ne font pas l'objet d'un processus d'assurance-qualité rigoureux. À ces nouveaux campus s'ajoutent des développements immobiliers de grande envergure, comme l'Îlot voyageur de l'UQAM (529 millions \$) ou le Projet de la gare de triage de l'Université de Montréal (120 millions \$), qui s'avèrent être des fardeaux financiers importants limitant la capacité des universités de dépenser dans des domaines qui leur permettraient de hausser leur position dans les classements⁵⁰.

Suède

En Suède, le financement de l'enseignement supérieur a augmenté de manière constante depuis 1990⁵¹ et atteint désormais l'équivalent de 1,9% du PIB⁵² (20 014\$ par étudiant). Toutefois, ce qui importe, ce n'est pas le niveau de financement (celui des États-Unis équivaut à 2,9% du PIB), mais plutôt les mécanismes de financement et de gouvernance. Tout d'abord, pour les programmes de premier et de deuxième cycle, les allocations sont basées sur le nombre d'étudiants et leurs réalisations (comme le nombre de diplômes ou les crédits obtenus)⁵³. Deuxièmement, la HSV évalue la qualité de l'enseignement et le gouvernement alloue une prime aux universités qui reçoivent les meilleures cotes⁵⁴. Troisièmement, l'enseignement doctoral et la recherche reçoivent un financement commun (basé sur les diplômés et le coût de la recherche), plus 10% accordé en fonction de deux indicateurs de qualité : les publications et les citations, ainsi que le financement de recherche obtenu par des sources externes. Les établissements peuvent aussi demander des fonds spéciaux lorsqu'ils créent des programmes ou doivent acheter de l'équipement spécialisé⁵⁵.

Ces montants doivent servir la mission des universités et sont distribués en accord avec la Loi sur l'enseignement supérieur (HEA) et l'Ordonnance sur l'enseignement supérieur (HEO) ainsi qu'en fonction des directives d'appropriation. La HEA définit les procédures de création des cours et des programmes, le fonctionnement des conseils d'administration, les tâches des professeurs et les processus d'admission. La HEO, pour sa part, encadre l'embauche des professeurs et du personnel, les normes minimales d'admission, les syllabus de cours et la manière de noter les évaluations. Tous les trois ans, les propositions budgétaires et les directives d'appropriation exigent que, pour une somme unique, les universités octroient un nombre déterminé de diplômes. Ce nombre est décidé conjointement par les professeurs, les départements et le Parlement⁵⁶.

Afin de l'aider à superviser le système universitaire, le Gouvernement est secondé par neuf agences : le Conseil national de l'aide financière, le Conseil des suspensions (pour les étudiants exclus des établissements), le Bureau des programmes internationaux, l'Institut de Suède (diffusant de l'information à propos de la Suède), l'Agence de services à l'enseignement supérieur (administrant les admissions), le Conseil de recherche (finançant la recherche de base et la recherche à propos du système d'enseignement supérieur suédois), le Conseil d'appel de l'enseignement supérieur, le Conseil d'appel de l'aide financière et l'Agence nationale d'assurance-qualité (HSV)⁵⁷. La HSV assure la qualité de l'enseignement et la conformité des établissements avec les lois ainsi que supervise et gère la reconnaissance des diplômes étrangers.

Dans ce cadre rigide, les universités ont tout de même acquis une certaine autonomie. Afin de faire face à une population étudiante croissante (44% d'augmentation entre 1990 et 1994), les universités ont créé des milliers de nouveaux cours et ont augmenté la proportion de personnel enseignant de 25% et réduit la proportion de personnel administratif de 4% en centralisant la gestion au sein du

bureau du Vice-chancelier. Alors que le Conseil facultaire était précédemment considéré comme le principal interlocuteur du gouvernement, il fait désormais partie d'un « triangle du pouvoir » dans lequel il est responsable de la création des programmes et de l'établissement des standards de qualité, alors que les directions départementales gèrent la recherche et l'enseignement, et que le Conseil (dans lequel les membres sont sélectionnés par l'État) est responsable de la planification, de l'embauche, des admissions, de l'allocation des ressources et de la collaboration inter-facultaire.

Recommandation 1

Les sociétés québécoises et suédoises sont des sociétés sociales-démocrates qui, de manière générale, intègrent l'enseignement supérieur dans une planification étatique détaillée. Toutefois, au Québec, les universités ont évolué selon un modèle qui leur accordait une autonomie à la fois dans leur gestion et leurs affaires académiques. Cette autonomie semble avoir entraîné la prolifération de dépenses immobilières, administratives et publicitaires discutables. Ainsi, tout en garantissant la liberté académique fondamentale des professeurs, ce mémoire suggère au Gouvernement québécois de resserrer son contrôle sur les universités afin d'inciter ces dernières à dépenser, de manière coordonnée, dans des voies prometteuses et essentielles, soit l'enseignement et la recherche. Le Gouvernement suédois et ses neuf agences, par exemple, supervisent les universités, nomment les chanceliers, définissent les règles de création des cours et interdisent aux universités de posséder des terrains. Sans appliquer le même schème, il est souhaitable que le Gouvernement limite les dépenses excessives des universités québécoises en instaurant des contrats de performance améliorés qui amèneraient ces dernières à atteindre l'excellence académique, tout en préservant l'accessibilité et l'égalité. Il est également envisagé de modifier la composition des conseils d'administration (pour y réduire l'influence du milieu économique) et d'instaurer de nouvelles règles en ce qui a trait aux campus satellites, aux dépenses d'immobilisation, aux offensives publicitaires, à la création de programmes et à la rémunération des administrateurs. Des contrats de performance qui intégreraient tous ces éléments pourraient décourager une compétition indue entre les établissements en amenant ces derniers à viser l'atteinte d'un standard d'excellence plutôt qu'une performance relative définie par ce que font les concurrents.

Les mécanismes d'assurance-qualité

La qualité de l'enseignement n'est pas à proprement parler une donnée considérée par les classements internationaux des universités. Toutefois, la qualité de l'enseignement est une préoccupation pour l'ensemble des parties prenantes de l'enseignement supérieur, comme le suggère l'unanimité entourant la mise en place d'un organisme responsable de l'assurance-qualité au Québec. À ce titre, la Suède se révèle être un exemple en matière d'assurance-qualité et ses mécanismes exhaustifs pourraient avoir un impact important sur d'autres facteurs menant aux classements internationaux.

Québec

Au Québec, le processus d'assurance-qualité est une responsabilité conjointe de la CREPUQ et des ordres professionnels, lorsque les programmes concernés mènent à une profession attitrée. Les universités évaluent la qualité de leur enseignement à travers les évaluations de cours rédigées par les étudiants, ainsi que par les auto-évaluations des professeurs, les analyses d'experts externes et les rapports de comités internes⁵⁸. En outre, le ministère de l'Éducation n'autorise les nouveaux

programmes que lorsqu'il reçoit un rapport de la CREPUQ attestant que le programme offre suffisamment d'opportunités socioéconomiques/socio-culturelles, systémiques et institutionnelles. De plus, la CREPUQ a amorcé trois rondes d'évaluation, dont une ronde portant sur les politiques d'évaluation des établissements eux-mêmes⁵⁹. Finalement, les associations professionnelles peuvent être consultées lors de de l'évaluation d'un des 380 programmes menant à un permis de pratique⁶⁰.

Néanmoins, ces mécanismes ne semblent pas répondre aux attentes des différentes parties prenantes. En effet, il semble que les mécanismes d'assurance-qualité ne fassent pas suffisamment appel aux associations professionnelles, qu'ils soit trop éparses et incohérents⁶¹, qu'ils ne se basent que sur des critères sociaux-économiques⁶², qu'ils requièrent trop de temps et qu'ils produisent bien peu d'impact⁶³. Il est également déplorable qu'ils ne soient pas liés à des incitatifs financiers⁶⁴, qu'ils ne permettent pas la certification uniforme des diplômes obtenus hors du Québec⁶⁵ et qu'ils ne reposent pas sur une consultation directe des diplômés⁶⁶. Rhéaume⁶⁷ rappelle d'ailleurs une étude selon laquelle 64% des administrateurs de programmes de premier cycle déplorent que les étudiants québécois n'aient pas à compléter un examen ou un projet rétrospectif avant leur graduation. Finalement, il semble qu'une réflexion approfondie sur l'enseignement supérieur bénéficierait de plus de recherches appliquée sur le sujet⁶⁸.

Suède

Bien qu'entrant en contradiction avec l'égalitarisme et la collégialité primés par le passé, l'État suédois a implanté une gouvernance récompensant la performance afin de réduire son contrôle sur les universités et de contrôler les coûts tout en encourageant les universités à atteindre les plus hauts standards de qualité⁶⁹. En fait, alors que les universités de rang international ont un budget moyen de 1,7 milliard \$, l'Institut Karolinska atteint le 42^e rang avec un budget de « seulement » 400 millions \$⁷⁰. Le système récompensant la performance s'appuie en partie sur le processus d'audit, un des premiers à être établis dans les pays nordiques⁷¹. À l'intérieur d'un cycle de quatre ans, la HSV forme un panel qui évalue un nombre déterminé de programmes de premier et de deuxième cycle. Ce panel comprend des experts disciplinaires (nommés par les universités et dont certains proviennent de l'étranger), des étudiants (choisis par les associations étudiantes) et des praticiens nommés par les organisations appropriées⁷². Ce panel visite les universités concernées ou rencontre les administrateurs par vidéoconférence. En outre, le processus inclut une évaluation de 24 projets étudiants (que tous doivent compléter) choisis au hasard, des auto-évaluations des ressources d'enseignement complétées par les universités, des entrevues avec les étudiants et un sondage réalisé auprès de 20 anciens par programmes⁷³.

Le processus porte sur trois domaines (connaissances et maîtrise des contenus, compétences et habiletés et, enfin, jugement et résolution de problèmes) et accorde trois niveaux de qualité aux établissements : exceptionnelle, supérieure et insuffisante. Dans ce dernier cas, les universités doivent remédier à la situation ou la HSV révoquera leur droit d'octroyer des diplômes. Étant donné que l'enjeu de l'évaluation est important, chaque université doit nommer un examinateur en chef qui supervisera tous les examens que passent les étudiants de manière impartiale⁷⁴. Il est prévu que les étudiants puissent reprendre les examens à différentes reprises et le système d'évaluation est basé sur un seuil de compétences qui permet à tous les étudiants franchissant ce seuil d'obtenir de bons résultats. Il est aussi à noter que les étudiants qui peuvent prouver qu'ils possèdent déjà une partie du contenu offert dans un plan de cours peuvent demander de se faire créditer une partie du cours⁷⁵. Dans l'ensemble, le système suédois mise sur la perméabilité, l'efficacité et l'accessibilité.

Recommandation 2

Tel que l'ont constaté les participants à la rencontre pré-sommet, le processus d'assurance-qualité québécois bénéficierait de certains ajustements. En effet, alors que la HSV suédoise conduit un processus unifié donnant accès à une prime à la qualité et auquel participent des experts, des étudiants et des praticiens, les universités québécoises doivent quant à elles répondre à une multitude de processus désordonnés et relevant de plusieurs organisations. Il est donc proposé d'utiliser les fonds générés par l'efficacité managériale (voir la section sur la gouvernance ci-dessus) afin de mettre en place un organisme responsable de l'assurance-qualité qui serait indépendant des recteurs et qui accorderait des primes aux établissements méritants, tel que suggéré par le CIRANO⁷⁶. Il est aussi suggéré que les sommes générées par l'efficience soient réinvesties dans l'embauche de nouveaux professeurs, dans l'amélioration des bibliothèques universitaires et dans le support à la recherche portant sur l'enseignement supérieur. Il est effectivement impérieux que le Québec soutienne l'avancée de recherches appliquées sur l'enseignement supérieur afin de favoriser l'amélioration constante de la qualité. Finalement, la Suède nous enseigne l'importance de maintenir l'accessibilité aux études supérieures. En effet, le SweSAT, la règle du 25 :4 et le réseau d'enseignement professionnel et technique semblent rehausser l'efficacité du système (en limitant les doublages et les engorgements) tout en réduisant les coûts pour les étudiants. Il est donc recommandé d'harmoniser l'enseignement universitaire et collégial québécois en étendant à la grandeur du Québec le système des DEC-BAC (permettant aux étudiants ayant complété un DEC technique de faire un baccalauréat en deux années au lieu de trois). Il est aussi suggéré de concevoir un système d'évaluation national (et optionnel) qui permettrait aux étudiants québécois de moduler leurs résultats obtenus au secondaire et au cégep, élargissant ainsi l'accès aux études universitaires.

La recherche

Depuis le 19^e siècle et l'arrivée du modèle universitaire Humboldtien, la plupart des universités occidentales se dédient en premier lieu à la recherche. Alors que les années '80 et '90 ont favorisé la création de programmes davantage axés sur la pratique professionnelle, l'époque actuelle est celle d'une société qui place la recherche au centre de toute activité économique et sociale. Propulsé par les classements internationaux, il s'établit d'ailleurs un Modèle mondial émergent des universités qui encourage les universités à redoubler d'efforts dans l'avancement et la diffusion des connaissances scientifiques⁷⁷. Comme l'ont souligné plusieurs associations étudiantes de premier cycle, cette préoccupation pour la recherche ne doit pas se faire au détriment de l'enseignement. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la recommandation précédente fut ainsi formulée. Toutefois, si l'objectif du Québec est de faire de ses établissements des universités de rang international, la recherche scientifique apparaît comme une activité incontournable.

Québec

Le Québec investit 1,9% de son PIB dans ses universités et 2,7% dans la recherche, alors que la moyenne canadienne est de 1,87%⁷⁸. En plus de récolter 30% des fonds fédéraux de recherche (dont 83% des fonds du Conseil de recherche en sciences humaines), les universités québécoises reçoivent du financement de la part des trois conseils de recherche provinciaux (FQRSC, FQRNT, FRSQ) qui tendent à favoriser les innovations sociales et technologiques⁷⁹. Ces sommes de grande valeur orientent les universités vers une plus grande production de travaux de recherche, ce qui déplaît à certaines organisations (dont la FEUQ⁸⁰ et l'IRIS⁸¹) qui déplorent que 50% des cours soient offerts par des chargés de cours, que les départements produisant moins de publications soient mis à l'écart et que les fonds des opérations soient grugés par les coûts indirects liés à la recherche.

Bien que la qualité de l'enseignement soit un enjeu fondamental, il faut tout de même noter que les investissements en recherche ont généré des résultats impressionnants. En effet, le Québec produit 88 651 articles par année, soit 9,4 articles par chercheur⁸². Il compte également deux universités (l'Université McGill et l'Université de Montréal) parmi les cinq universités canadiennes produisant le plus de recherches et ces deux universités sont également dans le top-100 du *Times Higher Education Supplement* (THES)⁸³. Toutefois, les universités québécoises ont subi une décroissance des dépenses en R&D de l'ordre de 3%⁸⁴, le FRQNT s'est fait couper 30% de son budget et les FRSQ et FQRSC ont perdu 13% de leur budget⁸⁵. En outre, il est à noter que les universités québécoises ont un index d'impact des citations de 1,28 (alors que la Colombie-Britannique atteint 1,50 et la Suède 1,72)⁸⁶, ce qui signifie que les publications québécoises sont 28% plus citées que la moyenne mondiale. Seulement 15% des recherches québécoises sont faites en collaboration avec des partenaires étrangers, ce qui est le taux le plus bas au Canada⁸⁷. Ainsi, le Québec réalise plusieurs recherches, mais il pourrait sûrement augmenter ce niveau s'il s'inscrivait dans des réseaux transnationaux de production scientifique. Une stratégie nationale de diffusion, avec une composante de traduction des articles vers l'anglais, pourrait également faire connaître les universités québécoises et augmenter la présence des chercheurs québécois dans les bases de données de citation que consultent les classements internationaux. Finalement, alors que l'Université McGill perd entre 3 et 5 rangs dans l'ARWU par année, il importe de définir un mécanisme qui permette de soutenir les universités québécoises les plus performantes afin qu'elles conservent leur rang.

Suède

La Suède performe dans les classements parce qu'elle excelle en recherche. Même si les collaborations entre les universités et les entreprises sont plutôt rares, la Suède se classe au troisième rang mondial en termes de dépenses en R&D en pourcentage du PIB (soit 4,3%). La Suède est également le deuxième pays du monde en termes de publications par PIB et parmi les premiers pays dans les domaines de la recherche en biologie et médecine. Ces rangs enviables sont le résultat de nombreuses initiatives. Tout d'abord, 52% de toute la R&D est réalisée par les universités⁸⁸. Même si les entreprises suédoises assument 78% des dépenses en R&D, plus de 80% de la recherche financée par l'État est réalisée par les universités (ce taux est de 30% aux États-Unis)⁸⁹.

En outre, les mécanismes de financement de la recherche favorisent la performance. Par exemple, le Centre suédois de l'excellence octroie un financement compétitif qui tend à concentrer les sommes dans les meilleures universités⁹⁰. Cependant, ce système peut augmenter la bureaucratie puisque les demandes de financement et les formulaires privent les chercheurs de temps précieux pour leurs recherches. Pour cette raison, la Suède, comme le Danemark et le Royaume-Uni, misent de plus en plus sur un système qui combine des niveaux élevés de financement de base en plus de fonds destinés aux meilleurs établissements. En ce sens, 40% de la recherche universitaire est financée par des subventions de base, 30% par les conseils de recherche et les autres ministères, 6% par le secteur privé et 5% par l'Union européenne⁹¹.

La Suède excelle aussi dans les classements grâce à son personnel de recherche. Par exemple, la Suède est le troisième pays (derrière le Japon et la Finlande) pour le nombre de chercheurs par 1 000 membres de la force de travail⁹². En plus, ce pays possède la plus grande proportion de travailleurs dédiés à la R&D per capita (0,57%) ainsi que la plus grande proportion de doctorants per capita. Mais, considérant que 47% des employés temps-plein sont des chargés de cours, la recherche repose presque exclusivement sur les professeurs (17%), le personnel de recherche et d'enseignement (21%) et les stagiaires postdoctoraux (5%)⁹³. Comprendant l'importance de la recherche, les universités

nomment d'ailleurs de plus en plus de professeurs sur une base permanente et maintiennent les doctorants dans les universités en leur offrant des postes de chargés de recherche⁹⁴.

Finalement, les universités suédoises sont des acteurs proactifs dans les réseaux transnationaux de la recherche, renforçant ainsi la production scientifique, multipliant les idées novatrices et favorisant les publications en anglais (les seules considérées dans les bases de données des classements internationaux)⁹⁵. Les universités suédoises sont en effet membres de SOCRATE/ERASMUS, des Fonds Marie-Curie (pour les chercheurs), du Conseil des ministres des pays nordiques (allouant 26% de son budget à l'éducation et à la recherche), de l'Organisation de coopération des pays baltes, du programme d'échange NORDPLUS et participent aux Centres d'excellence nordiques⁹⁶. Grâce à ces multiples collaborations, la Suède parvient à réaliser 50% de ses recherches en collaborations avec 116 pays⁹⁷. Les étudiants au doctorat sont aussi grandement impliqués dans les collaborations internationales. Un sondage réalisé auprès de 1 126 étudiants au doctorat révèle d'ailleurs que plus de la moitié d'entre eux sont impliqués avec des organisations extérieures dans leur recherches, même si seulement 25,7% participent dans les faits à des projets de mobilité⁹⁸. Ce processus d'internationalisation permet aux étudiants d'élargir leur réseau de contacts en recherche et d'augmenter le nombre de leurs publications de niveau international. De plus, malgré l'introduction de frais de scolarité pour les étudiants étrangers, ces derniers représentent quand même 37% de l'ensemble des étudiants au doctorat, amenant ainsi une expertise étrangère, des connexions avec des réseaux transnationaux de recherche et une capacité accrue de produire des articles⁹⁹. Il est à noter que la moitié de ces étudiants viennent d'Asie et que 30% viennent d'Europe.

Recommandation 3

Le Québec produit une quantité appréciable d'articles scientifiques, mais ce nombre demeure inférieur à celui de la Suède, tout comme le nombre de chercheurs par habitants. La Suède est parvenue à combiner intelligemment un financement de base de la recherche avec des fonds compétitifs. Le financement de base est généreux et permet à toutes les universités de maintenir un niveau de ressources humaines et matérielles suffisant pour réaliser des recherches et faire application sur les fonds compétitifs. Ces fonds compétitifs favorisent quant à eux les projets les plus novateurs peu importe l'établissement desquels ils proviennent et offrent des primes pour les établissements les plus performants afin de les aider à se maintenir dans les classements¹⁰⁰. Suivant cet exemple, mais aussi celui de l'Allemagne, de l'Espagne et de la France¹⁰¹, il est recommandé que le Gouvernement du Québec hausse la part de son financement dans les universités à ce qu'il était en 1998, soit 56% du budget universitaire, et augmente donc l'enveloppe budgétaire de 212 millions \$ par année¹⁰². Ces sommes seraient consacrées à l'initiative « Excellence-Québec » qui se déclinerait en trois volets. Tout d'abord, une partie du financement serait réservé aux trois universités québécoises les plus à même de se positionner dans les classements¹⁰³. En ce sens, ce financement permettrait à McGill de demeurer dans le ARWU et le THES, à l'Université de Montréal de demeurer dans le THES et d'intégrer l'ARWU, et à l'Université Laval d'intégrer le THES. Jumelée à une révision de la *Stratégie pour réussir l'internationalisation au Québec*¹⁰⁴ qui intégrerait une composante liée à la recherche, l'initiative « Excellence-Québec » fournirait des fonds aux universités désirant recruter des candidats au PhD étrangers, embaucher des chercheurs de renommée internationale ou intégrer des réseaux transnationaux de production scientifique. Finalement, considérant que les classements s'appuient sur des bases de données de citations qui ne prennent en compte que les articles rédigés en anglais, ce fonds servirait à l'établissement d'un mécanisme de traduction qui traduirait systématiquement les résultats de toutes les recherches menées au Québec.

Conclusion

L'objectif du présent mémoire était de présenter une alternative sociale-démocrate basée sur l'excellence et qui fasse contrepoids au modèle universitaire anglo-saxon et à son corollaire, l'État libéral. En décrivant le système d'enseignement supérieur québécois et en le comparant à celui de la Suède, ce mémoire affirme en conclusion que le Québec pourrait augmenter le nombre d'universités dans les classements internationaux en supervisant davantage la gestion universitaire, en mettant en place un organisme responsable de l'assurance-qualité, et en établissant une initiative « Excellence-Québec » qui ait pour premier objectif l'excellence et la diffusion de la recherche universitaire. Il est possible que les universités, plus près du modèle anglo-saxon, soient réticentes à adopter un modèle centralisateur similaire à celui de pays nordiques, tout comme il est possible qu'une augmentation de nombre de doctorants entraîne un plus haut taux de chômage pour ceux-ci si le marché de l'emploi québécois n'est pas en mesure de les intégrer. Il demeure néanmoins que l'excellence universitaire, si elle est désirée par la société québécoise, peut se réaliser dans le cadre des valeurs sociales-démocrates qui gouvernent le progrès québécois depuis la Révolution tranquille. Il est donc souhaité que ce document favorise la discussion et conduise à l'émergence d'un modèle universitaire rassembleur, cohérent et adapté aux défis et réalités du 21^e siècle.

THÈMES	QUÉBEC	SUÈDE	RECOMMANDATION
Gouvernance et financement	Les fonds des opérations des universités souffrent de sous-financement. Autonomes dans leur gestion mais financièrement dépendantes de l'État, les universités se concurrencent dans le recrutement des étudiants et la recherche, elles construisent des campus satellites en milieu péri-urbain et font face à une augmentation marquée des coûts administratifs.	Le financement accordé aux universités dépend du nombre d'étudiants et de leur réussite et il est alloué en fonction des directives d'appropriation gouvernementales. Neuf agences supervisent la gestion universitaire et le Chancelier ainsi que les vice-chanceliers sont nommés par le Gouvernement.	Resserrer la surveillance de la gestion universitaire au Québec afin de limiter : <ul style="list-style-type: none"> • Le développement des campus satellites, • Les coûts liés à la bureaucratie, • Les salaires des recteurs et des autres administrateurs, • La compétition entre les établissements.
Assurance-qualité	Le processus d'assurance-qualité n'est pas mené de manière coordonnée par les nombreuses organisations impliquées. Il est également trop vague en ce qui concerne les apprentissages attendus, il n'est lié à aucun incitatif et l'influence des ordres professionnels est limitée. La recherche appliquée sur l'enseignement supérieur fait également défaut.	Le processus de surveillance est dirigé par la HSV et récompense les établissements les plus méritants. Le Conseil de recherche suédois finance la recherche portant sur l'enseignement supérieur en Suède. En outre, même si seulement 50% des demandes d'admission sont acceptées, le SweSAT, la règle du 25 :4, l'absence de frais de scolarité et l'offre diversifiée d'enseignement technique rend le système efficace et accessible.	Avec les fonds générés par l'efficacité managériale : <ul style="list-style-type: none"> • Établir un organisme responsable de l'assurance-qualité, • Créer des incitatifs liés à la qualité, • Embaucher des professeurs et regarnir les bibliothèques, • Supporter la recherche sur l'enseignement supérieur québécois, • Harmoniser l'enseignement collégial et universitaire (ex : DEC-BAC), • Établir un test optionnel et national d'aptitudes.
Recherche	Les dépenses totales en recherche représentent 2,7% du PIB et la recherche est financée par les fonds fédéraux et provinciaux. Toutefois, le financement décroît, l'impact relatif des citations est de 1,28 (contre 1,72 pour la Suède) et les collaborations avec l'étranger sont peu nombreuses, faisant que seulement une université québécoise se retrouve dans le top-100 de l'ARWU.	Toute la recherche financée par le public est réalisée dans les universités. Le financement provient de fonds compétitifs (30%) et de fonds de base (40%). 10% des fonds sont attribués aux établissements selon les publications, les citations et le financement externe. La Suède a la plus grande proportion de ressources humaines dédiées à la R&D per capita. Elle produit aussi 50% de ses recherches en collaboration avec l'étranger et possède quatre universités dans le top-100 de l'ARWU.	Augmenter le financement provincial et créer l'initiative « Excellence-Québec » afin de : <ul style="list-style-type: none"> • Supporter les trois universités les plus performantes (McGill, Montréal et Laval), • Promouvoir les collaborations internationales, le recrutement d'étudiants étrangers au doctorat et l'embauche de chercheurs de renom, • Encourager la traduction vers l'anglais de tous les résultats de recherche, • Sous-contracter toute la recherche publique aux universités.

Références

- ¹ Liu, N.C. & Cheng, Y. (2005). Academic ranking of world universities – methodology and problems, *Higher education in Europe*, 30(2), p. 9-10.
- ² Goodball, A.H. (2006). Should top universities be led by top researchers and are they?, *Emerald Journal of Documentation*, 62(3), p. 392
- ³ Altbach, P.G. (2004). The costs and benefits of world-class universities, *Academe*, 90(1), p. 2.
- ⁴ Bégin-Caouette, O. (2011). Les classements internationaux comme mécanisme de gouvernance de la mondialisation des universités, *Mond. Idéalisation/Glob. Idealization*, 1(2), p.54.
- ⁵ Aghion, P. (2010). L'excellence universitaire : leçons des expériences internationales », *Rapport d'étape de la mission Aghion à Mme Valérie Précresse, ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche*, Conseil d'analyse économique, p. 4.
- ⁶ Salmi, J. (2009). Salmi, J. (2009). *Le défi d'établir des universités de rang mondial*, Washington : Banque mondiale, p.17.
- ⁷ Pechar, H. & Andres, L. (2011). Higher-Education Policies and Welfare Regimes: International Comparative Perspectives, *Higher Education Policy*, 24(1), 25-52.
- ⁸ Holmes, B. (1981). *Comparative Education : Some Considerations of Method*, Boston : George Allen.
- ⁹ Clark, B. (1998). The Chalmers Thrust : Entrepreneurial Autonomy in the Swedish University System, Chapter 5. In *Creating Entrepreneurial Universities*, New York: IAU & Pergamon.
- ¹⁰ Bauer, M., Askling, B., Marton, S.G. & Marton, F. (1999). Transforming Universities : Changing Patterns of Governance, Structure and Learning in Swedish Higher Education, *Higher Education Policy Series 48*, Philadelphia: Jessica Kingsley Publishers.
- ¹¹ Schmidt, E.K. (2007). Higher Education in Scandinavia. In Forest, J.F. & Altbach, P.G. (Eds.), *International Handbook of Higher Education* (pp.517-537). New York: Springer.
- ¹² Bengtsson, N. Holmlund, B. and Waldenström, D. (2012). Lifetime Versus Annual Tax Progressivity: Sweden, 1968-2009. Uppsala University: Sweden. Récupéré de: [<http://ssrn.com/abstract=2098702>].
- ¹³ OECD – Organization for Economic Cooperation and Development (2012). *OECD Factbook 2011-2012*. Paris: OECD Publishing. Récupéré de [http://www.oecd-ilibrary.org/economics/oecd-factbook_18147364].
- ¹⁴ UNDP – United Nations Development Programs (2011). The Real Wealth of Nations: Pathways to Human Development, 2010 Human Development Report. New York, NY: United Nations Development Program. Récupéré de [<http://hdr.undp.org/en/reports/global/hdr2010/chapters>].
- ¹⁵ WEF – World Economic Forum (2009). Global Competitiveness Report. Récupéré de [<http://www.weforum.org/en/initiatives/gcp/Global%20Competitiveness%20Report/index.htm>].
- ¹⁶ SJTU – Shanghai Jiao Tong (2012). Sweden Universities, *Academic Ranking of World Universities*, retried from [<http://www.shanghairanking.com/Country2012Main.jsp?param=Sweden>].
- ¹⁷ Berggren, C.. (2006). Labour market influence on recruitment to higher education – Gender and class perspectives, *Higher Education*, 52(2), 121-148.
- ¹⁸ Pechar, H. & Andres, L. (2011), *Ibid*, p.38.
- ¹⁹ Eliasson, K. (2009). Widening Participation in Sweden: Expanding Access to Non-traditional Groups. In Douglas, J.A., King, C.J. & Feller, I. (Eds), *Globalization's Muse: Universities and Higher Education Systems in a Changing World* (pp.187-194), Berkeley: Regents of the University of California.
- ²⁰ HSV - Swedish National Agency for Higher Education (2012a). *Swedish Universities & Universities Colleges, Report 2012:18R*, Stockholm, NAHE.
- ²¹ Kasworm, C. (1993) Adult higher education from an international perspective, *Higher Education*, 25, 411-423
- ²² Pechar & Andres (2011). *Ibid.*, p. 36.
- ²³ McGill University (2012). McGill University (2012). *A University is Born*. Retried from [<http://www.mcgill.ca/about/history/features/founding>].
- ²⁴ CSE – Conseil supérieur de l'éducation (2008). Des acquis à préserver et des défis à relever pour les universités québécoises, *Avis à la Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport*, Québec : Gouvernement du Québec.
- ²⁵ Moussaly-Sergieh, K. & Vaillancourt, F. (2007). Le financement des institutions d'enseignement post-secondaire au Québec, 1961-2005, *McGill Journal of Education*, 42(3), 427-442.
- ²⁶ Rhéaume, D. (2000). *L'université possible : Un regard personnel et prospectif porté sur l'université québécoise*, Québec, QC : Les Presses de l'Université du Québec.
- ²⁷ INM – Institut du Nouveau Monde (2012). *L'État du Québec*, Montréal : Boréal.
- ²⁸ Kasworm, C.E. (1993). Adult Higher Education from an International Perspective, *Higher Education*, 25(4), 411-423.
- ²⁹ CSE – Conseil supérieur de l'éducation (2008). *Ibid*.
- ³⁰ Lespérance, M. (2007). *Structure de gouvernance des universités québécoises*, Montréal, QC : Institut sur la gouvernance des organisations privées et publiques.

- ²⁹ Bernatchez, J. (2009). Principes, modalités et enjeux de l'évaluation des activités des professeurs d'université au Québec, *Questions Vives*, 6(12), 12-27.
- ³⁰ Clark, I.A., Moran, G., Skolnik, M.L. & Trick, D. (2009). *Academic Transformation: The Forces Shaping Higher Education in Ontario*, Montreal & Kingston: McGill-Queen's University Press.
- ³¹ MELS – Ministère de l'Éducation, du Loisir et des Sports (2011). L'effort financier pour les universités en 2008-2009 : comparaison entre le Québec et les autres provinces canadiennes, *Bulletin statistique de l'éducation*, no 40. Récupéré de [http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/publications/SICA/DRSI/BulletinStatistique40_f.pdf].
- ³² CSE – Conseil supérieur de l'éducation (2008). Ibid.
- Ouimet, M. (2012). Financement des universités: une bonne question, *La Presse* 13 décembre 2012. Retrived from [<http://www.lapresse.ca/debats/chroniques/michele-ouimet/201212/13/01-4603448-financement-des-universites-une-bonne-question.php>].
- ³³ Fisher, D., Rubenson, K., Jones, G., Sanahan, T. (2009). The political economy of post-secondary education: a comparison of British Columbia, Ontario and Québec, *Higher Education*, 57(4), 549-566.
- Umbianco, M. & Maltais, M. (2007). Le financement des universités québécoises et la question de leur gouvernance, *L'Autre Forum*, décembre 2007, 21-14.
- ³⁴ Ouimet, M. (2012), Idem.
- ³⁵ Poitras, A. (2012). Les universités au bord du naufrage, *L'Actualité*, 37(13), 53-56.
- ³⁶ CREPUQ – Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (2012). *Les universités sont très inquiètes de l'impact des compressions budgétaires*. Récupéré de [<http://www.crepucq.ca/spip.php?article1441&lang=fr>].
- ³⁷ CSE – Conseil supérieur de l'éducation (2008), Ibid., p. 26.
- Umbianco, M. & Maltais, M. (2007), Ibid.
- ³⁸ Martin, E. & Ouellet, M. (2012). *Université Inc.* Montréal, QC : LUX.
- ³⁹ FEUQ – Fédération étudiante universitaire du Québec (2011a). *Comment les recteurs ont triché à l'examen – La FEUQ lance une note d'information sur le financement des universités*. Récupéré de [<http://feucq.ca/spip.php?article167>].
- ⁴⁰ CSE – Conseil supérieur de l'éducation (2008), Ibid.
- IRIS – Institut de recherche et d'informations socio-économiques (2010). La gouvernance des universités dans l'économie du savoir, *Rapport de recherche*, Montréal : IRIS.
- ⁴¹ Bauer, M., Askling, B., Marton, S.G. & Marton, F. (1999). Transforming Universities : Changing Patterns of Governance, Structure and Learning in Swedish Higher Education, *Higher Education Policy Series 48*, Philadelphia: Jessica Kingsley Publishers.
- ⁴² IRIS (2010), Ibid, p.15.
- ⁴³ FEUQ - Fédération étudiante universitaire du Québec (2011a), Ibid.
- ⁴⁴ Rhéaume, D. (2000), Ibid. p.39-41.
- ⁴⁵ IRIS (2010), Ibid, p. 14.
- ⁴⁶ Teisceira-Lessard, P. (2012). Publicités universitaires : 80 millions en cinq ans, *La Presse*, 14 mars 2012. Récupéré de [<http://www.lapresse.ca/actualites/quebec-canada/education/201203/14/01-4505307-publicites-universitaires-80-millions-en-cinq-ans.php>].
- ⁴⁷ Rhéaume, D. (2000). Idem.
- ⁴⁸ IRIS (2010), Ibid., p.21.
- ⁴⁹ Idem.
- ⁵⁰ Corriveau, J. (2009). Gare de triage d'Outremont – Ottawa confirme son soutien au projet de l'UdeM, *Le Devoir*, 4 septembre 2009. Récupéré de [<http://www.ledevoir.com/politique/canada/265551/gare-de-triage-d-outremont-ottawa-confirme-son-soutien-au-projet-de-l-udem>].
- Ménard, S. (2011). Îlot Voyageur – Un fiasco plus coûteux que prévu, *TVA Nouvelles*, 18 février 2011. Récupéré de [<http://tvanouvelles.ca/lcn/infos/regional/archives/2011/02/20110218-064150.html>].
- ⁵¹ HSV - Swedish National Agency for Higher Education (2009). The Funding of Higher Education Institutions 1997-2007, Report 2009:3R. Retrived from [<http://www.hsv.se/aboutus/publications/reports/reports/2009/thefundingofhighereducationinstitutions19972007.5.25f5fc89120437ec9bb7ffe1649.html>].
- ⁵² Pechar, H. & Andres, L. (2011), Ibid.
- ⁵³ Eliasson (2009), Ibid.
- ⁵⁴ HSV - Swedish National Agency for Higher Education (2012a). *Swedish Universities & Universities Colleges, Report 2012:18R*, Stockholm, NAHE.
- ⁵⁵ Gustafsson, C., Fransson, G. Moberg, A. & Nordqvist, I. (2011). *Teaching and Learning in Higher Education : Challenges and Possibilities*, Lund: Studentlitteratur.
- ⁵⁶ Bauer et al. (1999), Ibid.
- ⁵⁷ – Swedish National Agency for Higher Education (2012b). Role of the Swedish Government and Agencies. Retrived from

[<http://www.hsv.se/highereducationinsweden/roleofgovernmentandagencies.4.28afa2dc11bdc557480002235.html>].

⁵⁸ CSE- Conseil supérieur de l'éducation (2012). L'assurance qualité à l'enseignement universitaire : une conception à promouvoir et à mettre en œuvre, *Avis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport*, Québec : CSE.

⁵⁹ CREPUQ - Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (2011). *Assurance qualité : l'expérience du système universitaire québécois et ses perspectives d'avenir*, Montréal : CREPUQ.

⁶⁰ CIQ – Conseil interprofessionnel du Québec (2012). *Ordres professionnels, collègues et universités : Améliorer la collaboration pour optimiser la Qualité*, Presentation to the Summit on Higher Education, 30 November 2012, Quebec. Récupéré de [http://www.mesrst.gouv.qc.ca/fileadmin/administration/librairies/documents/Contributions_qualite/CONT_R_CIQ_presentation_premiere_rencontre_thematique.pdf]

⁶¹ CSE (2012), Ibid.

⁶² Bernatchez, J. (2009), Ibid.

⁶³ FPPU – Fédération du personnel professionnel des universités et de la recherche (2011). *Assurance qualité au Québec dans la formation universitaire, Avis au Conseil supérieur de l'éducation*, Trois-Rivières, QC : FPPU.

⁶⁴ CIRANO – Conseil interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (2012). *Les universités québécoises et l'assurance qualité*, Montréal, QC : CIRANO.

⁶⁵ CSE – Conseil supérieur de l'éducation (2010). *Pour une vision actualisée des formations universitaires aux cycles supérieurs*, Québec : CSE.

⁶⁶ Rhéaume, D. (2000), Ibid., p. 70.

⁶⁷ Idem.

⁶⁸ CIRANO (2012), Ibid.

⁶⁹ Sörlin, S. (2007). Funding Diversit: Performance-based Funding Regimes as Drivers of Differentiation in Higher Education Systems, *Higher Education Policy*, 20(3), 413-440.

⁷⁰ Aghion, P. (2010). Ibid, p. 14.

⁷¹ Schmidt, E.K. (2007). Higher Education in Scandinavia. In Forest, J.F. & Altbach, P.G. (Eds.), *International Handbook of Higher Education* (pp.517-537). New York: Springer.

⁷² HSV - NAHE (2011). *National Qualification Framework*, Reg.nr 12-5202-10, Stockholm : NAHE.

⁷³ Idem.

⁷⁴ Gustafsson *et al.* (2011). Ibid.

⁷⁵ Idem.

⁷⁶ CIRANO (2012), Ibid.

⁷⁷ Deem, R., Mok, K.H. & Lucas, L. (2008). Transforming Higher Education in Whose Image? Exploring the Concept of the World-Class University in Europe and Asia, *Higher Education Policy*, 21(1), pp. 83-97.

⁷⁸ Conseil des Académies Canadiennes (2012). *L'État de la science et de la technologie au Canada 2012*, Ottawa : Conseil des académies & Gouvernement du Canada.

⁷⁹ Fisher, D., Rubenson, K., Jones, G., Sanahan, T. (2009). The political economy of post-secondary education: a comparison of British Columbia, Ontario and Québec, *Higher Education*, 57(4), 549-566.

⁸⁰ FEUQ - Fédération étudiante universitaire du Québec (2010). *Les frais de scolarité et l'université : Argumentaire contre les hausses de frais de scolarité*. Québec : FEUQ. Récupéré de [http://www.feuq.qc.ca/IMG/pdf/cau_-_paradis_-_recherche_-_0910_-_frais_de_scolarite_-_fr.pdf].

⁸¹ IRIS (2010), Ibid.

⁸² Conseil des académies canadiennes (2012), Ibid., p. 145

⁸³ THES – Times Higher Education Supplement (2012). *World University Rankings 2012-2013*, Times Higher Education. Récupéré de [<http://www.timeshighereducation.co.uk/world-university-rankings>].

⁸⁴ Conseil des académies canadiennes (2012), Ibid., p. 141.

⁸⁵ Gravel, P. (2012). Fonds de recherche du Québec, Les chercheurs se mobilisent contre les coupes, *Le Devoir*, 11 décembre 2012, [<http://www.ledevoir.com/politique/quebec/366098/les-chercheurs-se-mobilisent-contre-les-coupes>].

⁸⁶ Thomson Reuters (2011). Science in Sweden 2006-2010, *Science Watch*, 11-13-2011. Récupéré de [http://archive.sciencewatch.com/dr/sci/11/nov13-11_2].

⁸⁷ Conseil des académies canadiennes (2012). Ibid, p. 153.

⁸⁸ Henrekson, M. & Rosenberg, N. (2001). Designing Efficient Institutions for Science-Based Entrepreneurship: Lesson from the US and Sweden, *Journal of Technology Transfer*, 26(2), 207-231.

⁸⁹ Sörlin, S. (2007). Funding Diversit: Performance-based Funding Regimes as Drivers of Differentiation in Higher Education Systems, *Higher Education Policy*, 20(3), 413-440.

⁹⁰ Idem.

⁹¹ HSV - Swedish National Agency for Higher Education (2012a). *Swedish Universities & Universities Colleges, Report 2012:18R*, Stockholm, NAHE.

⁹² Schmidt, E.K. (2007). Ibid.

-
- ⁹³ HSV - Swedish National Agency for Higher Education (2012a). Ibid.
- ⁹⁴ Gustafsson *et al.* (2011). Ibid.
- ⁹⁵ King, R. (2011). Governing knowledge globally: science, structuration and the open society, in King, R., Marginson, S. & Naidoo, R. (pp.415-437), *Handbook on Globalization and Higher Education*, Cheltenham, UK: Edward Elgar.
- ⁹⁶ Schmidt, E.K. (2007). Ibid.
- ⁹⁷ OCDE – Organization of Economic Cooperation and Development (2009). *Higher Education to 2030, Volume 2: Globalisation*, Paris: OECD Publishing.
- ⁹⁸ Bienkowska, D. & Klofsten, M. (2012). Creating entrepreneurial networks: academic entrepreneurship, mobility and collaboration during PhD education, *Higher Education*, 64(2), 207-222.
- ⁹⁹ HSV - Swedish National Agency for Higher Education (2012a). Ibid.
- ¹⁰⁰ Sörlin, S. (2007). Ibid.
- ¹⁰¹ Aghion, P. (2010). Ibid, p. 46.
- ¹⁰² Umbianco, M. & Maltais, M. (2007). Ibid, p. 23.
- ¹⁰³ Gagnon, J. (2010). Les classements internationaux des universités, *Analyse des impacts de la mondialisation sur l'éducation au Québec – Rapport 9*, Montréal : ENAP.
- ¹⁰⁴ MEQ – Ministère de l'Éducation du Québec (2002). *Pour réussir l'internationalisation de l'éducation*, plan stratégique, Québec : Gouvernement du Québec.

Table des matières

Les universités de rang international.....	1
Méthodologie : l'approche par problématique.....	2
Portrait sommaire des systèmes d'enseignement supérieur.....	3
Suède.....	3
Québec	4
Identification du problème	5
La gouvernance et le financement.....	5
Québec	6
Suède.....	7
Recommandation 1	8
Les mécanismes d'assurance-qualité	8
Québec	8
Suède.....	9
Recommandation 2.....	9
La recherche	10
Québec	10
Suède.....	11
Recommandation 3.....	12
Conclusion.....	12
Références	0